

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022
DELIBERATION N° DE-2022-057

L'an deux mil vingt deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

Absents représentés par pouvoir :

M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY ; M. BERGE à Mme HERRERA-LANDA.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Restructuration-extension médiathèque centrale de Bayonne - Marché maîtrise d'oeuvre - Complément de rémunération - Avenant n°4.

Dans le cadre de sa politique culturelle et au regard de son ambition en matière de développement de la lecture publique, la Ville de Bayonne s'est engagée dans une opération majeure de rénovation des bâtiments de la médiathèque implantés au cœur du centre ancien, face à la cathédrale. Les travaux programmés se composent d'une extension sur la rue des Gouverneurs, d'une rénovation lourde du bâtiment des années 1970 et d'une réhabilitation du bâtiment de l'évêché.

Le projet architectural s'emploie à restructurer l'ensemble des services de la médiathèque, par la rénovation complète du bâtiment de l'ancien évêché mais aussi par la modification du volume du bâtiment existant. Une extension au bénéfice du public et de la qualité du service rendu lui est ajoutée dans la continuité du bâti existant en venant s'aligner sur la rue des Gouverneurs.

Le projet propose ainsi par ses dispositifs de réaligement du bâti et d'ouverture de l'espace urbain une nouvelle articulation avec le parvis de la cathédrale.

Le 18 novembre 2018, un marché de maîtrise d'œuvre (n°18130) a été conclu dans ce cadre avec l'équipe Deshoulières et Jeanneau architectes.

L'Avant-Projet Définitif (APD) remis par la maîtrise d'œuvre présentait une estimation consolidée du coût prévisionnel de travaux, y compris le mobilier et les aménagements extérieurs, et à l'exclusion des espaces publics et des bâtiments modulaires, s'élevant à 9 757 370,71 € HT suivant la répartition suivante :

pour le bâtiment (valeur marché août 2018)	8 735 033,21 € HT
pour les aménagements extérieurs	422 337,50 € HT
pour le mobilier	600 000,00 € HT

L'appel d'offres des entreprises de travaux a été lancé au mois de juin 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 22 juillet 2021.

La commission d'appel d'offres réunie le 13 janvier 2022 a attribué les marchés de travaux à l'exception des lots 02, soit le lot gros-œuvre - démolition et 18, soit le lot VRD, car une seule proposition avait été remise pour chacun d'eux, jugée financièrement inacceptable dans les deux cas.

Ces deux lots ont été relancés, le premier par une procédure avec négociation précédée de l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence, le second, en procédure adaptée précédée de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, en application de la règle dite des « petits lots » énoncées par l'article R. 2123-1 du code de la commande publique.

Le lancement de ces deux consultations a nécessité des adaptations des dossiers de consultation et donnera lieu à de nouveaux rapports d'analyse des offres. Il convient de rémunérer ces prestations supplémentaires effectuées par la maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs l'équipe de maîtrise d'œuvre est actuellement sollicitée par la maîtrise d'ouvrage pour participer à des réunions de mise au point nécessaires à la consultation menée par la Ville pour la société qui aura en charge les travaux et études archéologiques sur le site. De même, une nouvelle directrice de la médiathèque ayant pris ses fonctions, des réunions complémentaires ont été programmées afin de permettre à cette dernière de s'approprier le projet rapidement et de programmer l'ensemble des opérations de déménagements/aménagements. Ces temps de travail n'étant pas prévus dans le marché initial, les honoraires sollicités par la maîtrise d'œuvre dans le cadre de cet avenant doivent permettre de compenser en partie ces mobilisations supplémentaires.

Le complément de rémunération correspondant à ces prestations supplémentaires est évalué à 11 000 € HT, somme répartie à parts égales entre le cabinet Deshoulières et le BE AIA Ingénierie.

La rémunération du maître d'œuvre qui s'élève actuellement à 1 516 082,18 € HT y compris les missions relatives au mobilier, aux aménagements extérieurs, aux espaces publics, mais à l'exclusion de celle relative aux bâtiments modulaires, sera portée à 1 527 082,18 € HT par l'avenant n°4.

Le montant du marché qui s'élevait initialement à 1 393 090,00 € HT a été augmenté une première fois de 122 992,18 € HT par l'avenant n°2, les avenants n°1 et 3 étant quant à eux sans incidence sur le montant du forfait de rémunération.

Le montant total des augmentations dues aux avenants n°2 et 4 s'élève à 133 992,18 € HT soit 9,6% d'augmentation. La commission d'appel d'offres, saisie le 19 mai 2022, a donné un avis favorable à l'intervention de ces avenants.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'équipe Deshoulières l'avenant n°4 ci-annexé au marché n°18130.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 9, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE.


Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



AVENANT N°4

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : marches@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué à la commande publique

B - Identification du titulaire du marché

DESHOULIERES/SOGNO/AIA/ECOTEN/GAUTRAND/CB DESIGN/CSD/RAINBOW
76 RUE DES CARMELITES
86000 POITIERS
Courriel : contact@dj-architectes.com
Tél. : 05.49.01.81.92

Représenté par : M. Jean-Pierre Bécot, architecte

C - Objet du marché

RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE CENTRALE DE BAYONNE - MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Référence du marché : 18130

Date de la notification : 19/11/2018

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 393 090,00 €
- Montant TTC : 1 671 708,00 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché après avenant n°2 (les avenants n°1 et 3 sont sans incidence financière) :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 516 082,18 €
- Montant TTC : 1 819 298,62 €

Montant de l'avenant n°4 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 11 000,00 €
- Montant TTC : 13 200,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,62 %

Nouveau montant du marché après avenant n°4 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 527 082,18 €
- Montant TTC : 1 832 498,62 €

L'appel d'offres des entreprises de travaux a été lancé au mois de juin 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 22 juillet 2021.

La commission d'appel d'offres réunie le 13 janvier 2022 a attribué les marchés de travaux à l'exception des lots 02 démolition-gros-œuvre et 18 VRD car une seule proposition avait été remise pour chacun d'eux, jugée financièrement inacceptable dans les deux cas.

Ces deux lots ont été relancés, le premier par une procédure avec négociation précédée de l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence, le second, en procédure adaptée précédée de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, en vertu de la règle dite des « petits lots » énoncées par l'article R. 2123-1 du code de la commande publique.

Le lancement de ces deux consultations a nécessité des adaptations des dossiers de consultation et donnera lieu à de nouveaux rapports d'analyse des offres. Il convient de rémunérer ces prestations supplémentaires effectuées par la maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs l'équipe de maîtrise d'œuvre est actuellement sollicitée par la maîtrise d'ouvrage pour participer à des réunions de calage nécessaires à la consultation menée par la Ville pour la société qui aura en charge les travaux et études archéologiques sur le site. De même, une nouvelle directrice de la médiathèque ayant pris ses fonctions, des réunions complémentaires ont été programmées afin de permettre à cette dernière de s'approprier le projet rapidement et de programmer l'ensemble des opérations de déménagements/aménagements. Ces temps supplémentaires n'étant pas prévus dans le marché initial, les honoraires supplémentaires objets du présent avenant doivent permettre de compenser également ces mobilisations supplémentaires.

Le montant du supplément de rémunération est réparti à parts égales entre le cabinet Deshoulières et le BE AIA Ingénierie.

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique
agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 02/06/2022

PJ : décomposition du prix global et forfaitaire par phase et par intervenant

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :